

## Documents à fournir

Pays : **Nigéria**  
Visa STR

**ATTENTION : le dossier d'une demande de visa STR doit être proposé en 5 exemplaires !**

### DEPOT EMPREINTES

1. Si vous déposez votre demande de Visa pour la première fois, alors le dépôt de vos empreintes vous sera demandé (et la prise d'une photo numérique). Vous devrez donc vous déplacer au Centre OIS avec votre dossier complet et sur RDV. En nous faisant parvenir le récépissé de dépôt, VTI pourra ensuite récupérer votre passeport avec Visa et vous le retourner.
2. Si vous avez déjà déposé vos empreintes (depuis moins de 5 ans) alors VTI pourra constituer votre dossier et le déposer à votre place. VTI pourra ensuite récupérer votre passeport avec Visa et vous le retourner.

#### Constitution de votre dossier

- Remplir (et payer en ligne) un **formulaire** de demande de Visa sur :  
<https://portal.immigration.gov.ng/visa/freshVisa>

**NB** : paiement à effectuer avec carte crédit du demandeur et une fois complété : formulaire à imprimer, en portrait, signé et daté par le demandeur

- Bordereaux de paiement et d'accusé de réception**, disponibles une fois le paiement en ligne effectué - Imprimé à partir de <http://www.innovate1services.com> VEUILLEZ IGNORER LA DATE DE L'ENTREVUE SUR LE BULLETIN DE PAIEMENT ET PRENDRE RENDEZ-VOUS OIS.
- Si vous êtes en **Situation 1.** (voir plus haut) : prendre **rendez-vous** au centre OIS (9 Rue Paul Valéry 75116 Paris, France) pour chaque demandeur (veuillez ne pas réserver plus de 30 jours avant la date de votre voyage) sur <https://apt.oisservices.com/>
- Passeport** avec une validité minimale de 6 mois et comportant deux pages vierges en regard.
- Carnet de vaccination** contre la fièvre jaune
- 5 **photographies** récentes de format passeport, prises au plus tard 2 semaines avant la soumission, avec le nom complet du demandeur écrit au dos.
- Certificat de constitution** de la société invitante au Nigeria
- Quota du Ministère de l'Intérieur Nigérian indiquant la validité du poste à pourvoir sur une période de 12 mois minimum
- Une lettre d'invitation de L'Employeur au Nigéria, adressée au consulat du Nigéria en France, indiquant le poste et la phrase « I/WE WILL ACCEPT FULL IMMIGRATION RESPONSIBILITIES ON BEHALF OF MR/MME... » ; accompagnée de la copie de la pièce d'identité du signataire de la lettre ainsi que le «Certificate of Incorporation » de la Société.
- Le contrat de travail signé par les deux parties indiquant le poste, type de contrat, la rémunération...
- La lettre d'offre d'emploi adressée à l'intéressé, établie par la société Nigériane.

- La lettre d'acceptation de l'emploi adressée à la société Nigériane et établie par l'intéressé.
- Le curriculum vitae du demandeur rédigé en anglais.
- Une lettre de mission rédigée en Anglais par la société mandataire et adressée au consulat du Nigéria à Paris, attestant le déplacement de l'intéressé au Nigéria.
- Scan du **billet d'avion** aller/retour
- Pour les voyageurs non français et ressortissants de l'UE : une **facture** de services publics récente (factures d'électricité ou contrat location/hypothèque signé, ... veuillez apporter l'original et une copie)
- Pour les voyageurs non français et non ressortissants de l'UE : la **carte de séjour** française (ou visa sur passeport valables au minimum 6 mois au moment de la soumission). Apporter l'original et une copie.

**NB :**

1. Les documents NON en anglais doivent être soumis avec une copie traduite certifiée conforme.
2. Toutes les lettres doivent être des lettres formelles dactylographiées, imprimées en portrait, adressées à l'ambassadeur du Nigéria, à l'attention du bureau de l'immigration de l'ambassade du Nigéria à Paris, signées et datées.
3. Si vous êtes travailleur indépendant, vous devez fournir une lettre dactylographiée indiquant le but du voyage au Nigeria. Vous devez également fournir une copie de votre relevé bancaire le plus récent attestant de fonds suffisants ; solde créditeur minimum de 500€.